
**Emballages à l'épreuve des enfants —
Exigences et méthodes d'essai pour
emballages refermables**

*Child-resistant packaging — Requirements and testing procedures for
reclosable packages*

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



Numéro de référence
ISO 8317:2015(F)

© ISO 2015

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2015, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Termes et définitions	1
3 Exigences	2
3.1 Exigences d'essai	2
3.1.1 Généralités	2
3.1.2 Évaluation d'une série d'emballages similaires	3
3.2 Panels d'essais	4
3.3 Exigences de performance	4
3.3.1 Exigences relatives aux enfants	4
3.3.2 Exigences relatives aux adultes	5
4 Modes opératoires d'essai	8
4.1 Surveillance de l'essai	8
4.2 Échantillon pour essai	8
4.3 Contrôle et préparation préalables	8
4.4 Essai avec des enfants	8
4.4.1 Conseils pour les personnes surveillant les essais	8
4.4.2 Composition du groupe participant à l'essai	9
4.4.3 Lieu de l'essai	9
4.4.4 Mode opératoire	9
4.4.5 Expression des résultats (voir également 5.1)	10
4.5 Essai avec des adultes (âgés de 50 ans à 70 ans inclus)	10
4.5.1 Généralités	10
4.5.2 Composition du groupe participant à l'essai	10
4.5.3 Mode opératoire	11
4.5.4 Expression des résultats (voir également 5.2)	11
5 Évaluation des résultats	11
5.1 Essai avec des enfants	11
5.1.1 Résultat positif/négatif	11
5.1.2 Méthode séquentielle	12
5.1.3 Essai portant sur l'ensemble du panel	12
5.2 Essai avec des adultes	12
5.3 Résultat global de l'essai	12
6 Rapport d'essai	13
6.1 Généralités	13
6.2 Essai avec des enfants	13
6.3 Essai avec des adultes	13
6.4 Informations supplémentaires (facultatives) à enregistrer	13
6.5 Résultat global de l'essai	14
Bibliographie	15

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant : [Avant-propos — Informations supplémentaires](#).

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 122, *Emballages*, sous-comité SC 3, *Exigences d'aptitude à l'emploi et méthodes d'essais des procédés d'emballages, des emballages et des charges unitaires (requis par l'ISO/TC 122)*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 8317:2003), qui a fait l'objet d'une révision technique. Elle intègre également le rectificatif, ISO 8317:2003/Corr 1:2005.

Outre un certain nombre de révisions d'ordre rédactionnel, les révisions techniques suivantes ont été effectuées par rapport à la version précédente :

- révision de l'introduction pour supprimer la discussion historique ;
- ajout de définitions pour « essai mécanique », « données d'essais mécaniques », « doublure », « caractéristiques essentielles » et « modifications mineures » ([2.6](#) à [2.10](#))
- regroupement des anciens [Articles 3](#) et [4](#) en un nouvel [Article 3](#) et renumérotation des articles suivants ;
- déplacement des paragraphes [3.1](#), [3.2](#) et [4.2](#) qui correspondaient à des exigences dans l'édition précédente, mais qui ne font pas partie de l'essai. Ces éléments sont désormais informatifs et ont été inclus dans l'Introduction ;
- introduction de la nécessité de tenir compte des caractéristiques essentielles dans le cas d'une série d'emballages similaires ([3.1.1](#)) ;
- clarification des instructions concernant l'évaluation d'une série d'emballages similaires soumis à l'essai en une seule fois, séparés par type de composant ([3.1.2.2](#), [3.1.2.3](#), [3.1.2.4](#)) ;
- ajout d'un nouveau paragraphe sur les ajouts à une série et les modifications mineures ([3.1.2.5](#)) ;

- référence à l'ISO 13127 (Introduction et [3.1.2.5](#)) ;
- mise à jour des graphiques des essais séquentiels afin de corriger les erreurs ([Figures 1](#) et [2](#)) ;
- ajout de la nécessité de rendre inopérants tous les (ou certains) dispositifs d'inviolabilité intégrés avant de démarrer les essais ([4.3](#)) ;
- ajout de l'utilisation d'un couplemètre pour la préparation des échantillons d'emballages dont la fermeture est soumise à un couple de serrage ([4.3](#)) ;
- suppression de la limite (35 %) pour le pourcentage d'essais avec des enfants effectués par un seul opérateur ([4.4.3](#)) ;
- suppression de la limite du nombre (30) d'adultes provenant du même site et du nombre (35) d'adultes évalués sur le même site par un seul opérateur ([4.5.2](#)).

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Introduction

Les professions médicales signalent chaque année un nombre important de cas suspects d'ingestion de produits domestiques par les enfants. La plupart d'entre eux ne sont pas graves et ceux qui s'accompagnent d'effets secondaires plus sérieux concernent des produits réputés pour être dangereux, par exemple certains médicaments, produits pétroliers et solvants liquides, préparations fortement acides ou alcalines, ainsi que quelques produits de jardinage. Les détergents domestiques, les agents de nettoyage ainsi que les produits d'entretien et de soins les plus couramment utilisés ne sont pas connus pour avoir causé des accidents. Cependant, que l'ingestion (avérée ou supposée) provoque ou non des lésions, de tels incidents peuvent avoir des effets traumatisants à la fois sur l'enfant et sur ses parents.

L'utilisation d'agents potentiellement dangereux dans certains produits est nécessaire en vue d'une bonne efficacité ; en conséquence, il est nécessaire de prendre des mesures visant à limiter les risques d'accidents. Une première approche a été d'essayer d'intensifier la prise de conscience générale sur les risques liés aux divers produits. Néanmoins, en vue d'une utilisation en toute sécurité des produits à la maison, il est important que le fabricant fournisse des informations et un étiquetage adéquats.

Une seconde approche a consisté à utiliser des emballages à l'épreuve des enfants, créant ainsi une barrière physique entre l'enfant et le produit dangereux. Il convient de n'utiliser de tels emballages que pour les produits susmentionnés, car leur utilisation dans d'autres circonstances pourrait entraîner des confusions au niveau des consommateurs. Cependant il convient de reconnaître qu'il est irréaliste de demander que tout emballage fonctionnel soit totalement impossible à ouvrir pour un enfant de 42 à 51 mois inclus; cet emballage à l'épreuve des enfants ne peut se substituer à d'autres précautions de sécurité. L'emballage joue le rôle de dernière protection si les autres obstacles séparant les enfants des produits dangereux ont échoué dans leur fonction. En conséquence, la responsabilité globale reste entre les mains des parents ou d'autres adultes responsables.

Pour l'évaluation des modifications mineures apportées aux emballages précédemment soumis à l'essai conformément à l'ISO 8317, l'ISO 13127^[1] décrit la méthodologie appropriée qui peut être utilisée.

L'attention est attirée sur la nécessité de disposer d'organismes de surveillance et d'accréditation compétents. Se reporter à l'ISO/IEC 17025^[2] qui fournit des conseils utiles sur ces sujets.

En plus des emballages refermables à l'épreuve des enfants satisfaisant aux exigences de la présente Norme internationale, l'attention est attirée sur la nécessité pour les parties concernées de la chaîne logistique de s'assurer que :

- a) des systèmes qualité appropriés sont en place pour garantir que les emballages à l'épreuve des enfants sont correctement fabriqués et demeurent conformes à la présente Norme internationale,
- b) la durée de vie de l'emballage à l'épreuve des enfants dépasse le nombre maximal attendu d'ouvertures et de fermetures correctes susceptibles de se produire dans la pratique, sans qu'il en résulte une altération inacceptable de la fonction de résistance à l'ouverture par des enfants, et
- c) l'emballage satisfait aux exigences d'emballage, par exemple il est adapté au contenu et compatible avec celui-ci, il fournit une protection mécanique et fonctionne correctement pendant sa durée de vie dans les zones géographiques et conditions climatiques prévues.

NOTE Certains produits peuvent altérer les propriétés physiques ou chimiques d'un système d'emballage, ce qui rend la fonction de résistance à l'ouverture par des enfants inefficace avec le temps. L'emballage risque alors de ne plus être conforme à la présente Norme internationale. Il est nécessaire d'évaluer la compatibilité entre l'emballage et le contenu en utilisant une méthodologie appropriée.

L'ISO/TC 122/SC 3 considère que les modifications apportées dans cette édition n'invalident pas la classification des emballages certifiés à l'épreuve des enfants selon la version précédente de la présente Norme internationale, puisque les essais portant sur les panels d'adultes et d'enfants demeurent inchangés.

Emballages à l'épreuve des enfants — Exigences et méthodes d'essai pour emballages refermables

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie les exigences de performance et méthodes d'essai relatives aux emballages refermables désignés comme résistants à l'ouverture par les enfants.

Des critères d'acceptation sont donnés pour les emballages lorsqu'ils sont soumis à l'essai selon des méthodes spécifiques. Ces méthodes permettent non seulement de mesurer l'efficacité de l'emballage à limiter l'accès par les enfants, mais couvrent aussi l'accessibilité au contenu par des adultes.

La présente Norme internationale est applicable aux emballages refermables pour tout produit destiné à être exposé ou retiré de l'emballage dans des conditions normales d'utilisation.

La présente Norme internationale s'applique à l'homologation de type seulement et n'est pas destinée à être utilisée à des fins d'assurance qualité.

2 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

2.1 récipient

contenant en verre, en métal, en matière plastique ou en une combinaison de matériaux, destiné à emballer correctement un produit, et dont la bague du goulot permet d'adapter correctement une fermeture

2.2 fermeture

bouchon ou dispositif de protection en métal, en matière plastique ou en une combinaison de matériaux, destiné à s'adapter à un récipient approprié pour en assurer l'étanchéité par rapport à l'environnement

2.3 emballage à l'épreuve des enfants

emballage constitué d'un récipient et d'une fermeture adaptée, difficile à ouvrir (ou au contenu duquel il est difficile d'avoir accès) pour de jeunes enfants de moins de 52 mois, mais qu'il n'est pas difficile pour des adultes d'utiliser correctement

2.4 emballage refermable

emballage qui, après avoir été ouvert une première fois, peut être refermé avec un degré de sécurité identique et être utilisé autant de fois qu'il le faut pour délivrer la totalité de son contenu sans perte de sécurité

2.5 produit de substitution

produit inerte ressemblant au produit qu'il remplace

Note 1 à l'article: Les produits de substitution solides pour emballages à l'épreuve des enfants sont généralement constitués de poudre, granulés ou particules de forme quelconque similaire et de dimensions semblables allant de 5 mm à 30 mm, de préférence de couleur neutre et ne présentant aucun danger.

Note 2 à l'article: Un produit de substitution liquide est toujours constitué d'eau incolore.